



[Accueil](#) > [Découvrir le Canada](#) > [Expérience Internationale Canada](#)



L'initiative *Expérience Internationale Canada* (EIC) 2011 avec la France est maintenant ouverte !

14 000 places sont disponibles en 2011 !

Vous êtes Français ?

Vous avez entre 18 et 35 ans ?

Vous souhaitez faire un stage ou travailler en CDD au Canada ?

Grâce à l'initiative *Expérience Internationale Canada* (EIC), c'est possible !

Cette initiative permet aux Français âgés de 18 à 35 ans de partir au Canada afin de :

- » se perfectionner dans leur domaine
- » réaliser un stage pratique lié à leurs études
- » décrocher un job d'été, ou
- » découvrir le Canada tout en travaillant

[Catégories](#)

[Frais de participation](#)

[Délai de traitement](#)

[Politique de remboursement](#)

[Accord de mobilité des jeunes Canada-France](#)

[Questions ?](#)

Quatre catégories sont concernées :

[Jeunes Professionnels](#) :

Cette catégorie est destinée aux jeunes professionnels français souhaitant se perfectionner dans leur champ de compétences, sous couvert d'un contrat de travail à durée déterminée (maximum 18 mois).

[Stage](#) :

Cette catégorie est destinée aux jeunes Français souhaitant, dans le cadre de leurs études ou de leur formation, faire un stage pratique au Canada (maximum 12 mois).

[Job d'été pour étudiants](#) :

Cette catégorie est destinée aux étudiants français souhaitant occuper un emploi rémunéré pendant leurs vacances estivales (3 mois maximum, entre le 1er mai et le 30 septembre 2011).

[Vacances-Travail \(PVT\)](#) :

Cette catégorie est destinée aux jeunes Français souhaitant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle, tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources financières (12 mois).

Veillez noter que vous pouvez participer à deux reprises à l'initiative EIC. Cependant, les deux séjours doivent être dans deux catégories différentes.

[▲ Haut de la page](#)

Frais de participation

**** ATTENTION : Un important changement a été apporté au paiement des frais de participation. ****

Cette année, ce paiement ne concernera que les candidats ayant soumis une demande répondant à toutes les conditions de participation de l'initiative EIC. Par conséquent, il sera demandé uniquement après l'étude du dossier par l'Unité Mobilité des Jeunes (UMJ).

Si votre demande répond aux conditions de participation de l'initiative EIC, vous recevrez un courriel d'acceptation conditionnelle vous demandant d'acquitter les frais de participation par virement bancaire. Le montant des frais ainsi que les coordonnées bancaires du compte dans lequel il faudra effectuer le paiement vous seront communiqués à ce moment.

Seul le montant indiqué dans ce message sera accepté car il correspondra au taux en vigueur le jour de l'acceptation conditionnelle de votre demande.

Vous ne devez pas effectuer de paiement avant de recevoir un message d'acceptation conditionnelle de la part de l'Unité Mobilité des Jeunes.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les modalités de paiement dans le message d'acceptation conditionnelle.

Frais de participation	
Euro (€)	Mise à jour
110 110	dimanche 3 avril 2011
Frais de participation sujets aux variations du taux de change du dollars canadien. Le montant exact des frais vous sera indiqué dans votre message d'acceptation conditionnelle.	

[▲ Haut de la page](#)

Délai de traitement

Délai de traitement au dimanche 3 avril 2011:
6 semaines

Pour plus d'informations sur ce délai, [cliquez ici](#).

Nous respectons le principe du « premier arrivé, premier servi » pour l'attribution des places dans chacune des catégories et pour le traitement des demandes.

Note à l'intention des candidats aux catégories « Jeunes Professionnels », « Stage » et « Job d'été pour étudiants » :

Nous sommes conscients que certaines confirmations d'emplois ou de stages sont reçues tardivement et nous nous efforçons de traiter les demandes pour que chaque candidat puisse se présenter à son lieu de travail/stage le jour indiqué sur son contrat. Cependant, si la période entre la réception d'une demande et la date de début de contrat/stage est inférieure au délai de traitement affiché sur notre site, nous ne pouvons garantir l'émission de la lettre d'introduction avant la date prévue d'entrée en fonction.

 [Haut de la page](#)

Politique de remboursement

Les frais de participation à l'initiative Expérience Internationale Canada (EIC) seront remboursés uniquement dans les cas suivants :

- » Le dossier est refusé parce qu'il est mal rempli ou incomplet ;
- » Vous ne répondez pas aux conditions de participation de l'initiative EIC et ne pouvez en conséquence y participer ;
- » *Citoyenneté et Immigration Canada* ne peut vous émettre un permis de travail pour des raisons d'ordre médical ou pour des motifs d'ordre criminel, ou encore parce que vous n'avez pas été capable d'établir le fait que vous reviendrez dans votre pays d'origine ;
- » Le quota de participants à l'initiative EIC établi pour votre pays est atteint et plus aucune demande ne peut être reçue, ou encore le quota de la catégorie à laquelle vous avez soumis une demande est atteint et aucune autre demande ne peut y être acceptée ;
- » Vous retirez votre candidature avant l'émission, par *Citoyenneté et Immigration Canada*, de votre lettre d'introduction.

Les frais de participation ne seront PAS REMBOURSÉS dans les cas suivants :

- » *Citoyenneté et Immigration Canada* vous a émis une lettre d'introduction confirmant ainsi qu'un permis de travail vous sera émis au port d'entrée. Dès l'émission de votre lettre d'introduction, vous êtes considéré participant à l'initiative EIC, que votre participation soit effective ou non ;
- » Vous avez fourni des renseignements inexacts dans le formulaire EIC ou dans le formulaire de déclaration afin de vous soustraire aux exigences officielles de l'initiative EIC et, par conséquent, vous vous présentez sous un faux jour.

Veillez aussi prendre note que les frais de participation ne peuvent en aucun cas être transférés, ni d'une personne à une autre, ni d'une année à une autre.

 [Haut de la page](#)

Accord de mobilité des jeunes Canada-France

Le texte de l'Accord est disponible [ici](#) pour téléchargement | [PDF](#) * (927 KB)

 [Haut de la page](#)

Questions ?

Si vous avez des questions concernant l'initiative *Expérience Internationale Canada*, veuillez consulter la [FAQ](#).

Allez-y pour l'expérience !

* Si vous avez besoin d'un plugiciel ou d'un logiciel tiers pur accéder a ce fichier, veuillez consultez la [section formats de rechange de notre page aide](#).

Date de modification: 2011-03-10